



académie  
Limoges  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haute-Vienne



Limoges, le 16 mars 2020

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames et Messieurs les directeur(trice)s  
d'écoles élémentaire et maternelle

S/c de Mesdames et Messieurs les  
inspecteur(trice)s de l'éducation nationale  
chargé(e)s de circonscription

**Objet : Intégration d'instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur liste d'aptitude, rentrée 2020**

**Réf. : - Décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles,**

**- Arrêté du 28 février 2020 portant répartition entre les départements, la Polynésie française et Mayotte des emplois ouverts en 2020 pour l'intégration d'instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur liste d'aptitude (J.O.R.F. N°0063 du 14 mars 2020).**

**P. J. : Fiche de renseignements (à imprimer par vos soins)**

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dispositions réglementaires, citées en référence, relatives à l'intégration d'instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur liste d'aptitude, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Deux emplois sont ouverts à ce titre pour le département de la Haute-Vienne.

Je rappelle que peuvent faire acte de candidature les instituteurs titulaires en position d'activité à cette date et qui justifient d'au moins cinq années de services effectifs en cette qualité.

Les personnels concernés désirant solliciter cette intégration devront constituer un dossier comprenant :

- une simple demande manuscrite, datée et signée,
- la fiche de renseignements établie selon le modèle ci-joint,
- les photocopies des diplômes universitaires ou de leurs équivalences,
- les photocopies des diplômes professionnels.

Le dossier dûment constitué devra me parvenir (Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré), **pour le 29 mai 2020, déla**

Pour la directrice académique  
et par délégation,  
La secrétaire générale

Jacqueline ORLAY  
Celine Grizon

Service  
Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par  
Christophe Vaubourdolle

Eric Scherpereel

Références

DIPER1D/CV/ES/N°2020-13

Téléphone

05 55 11 42 95

05 55 11 42 98

Télécopie

05 55 11 42 50

Mél

[christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr](mailto:christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr)

[eric.scherpereel@ac-limoges.fr](mailto:eric.scherpereel@ac-limoges.fr)

Site internet

<http://ia87.ac-limoges.fr/>

adresse postale

Direction des services

départementaux

de l'Éducation nationale

13 rue François Chénieux

CS 13123

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique

5 allée Alfred Leroux

87000 Limoges



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haute-Vienne

RENTREE 2020

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
DU CANDIDAT A L'INTEGRATION  
DANS LE CORPS  
DES PROFESSEURS DES ECOLES**

NOM D'USAGE :

Nom patronymique :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Date de titularisation dans le corps des instituteurs :

Echelon :

Diplômes universitaires (copies jointes) :

Diplômes professionnels (copies jointes) :

**Partie réservée à l'Administration**

Ancienneté générale des services ----- Points :

Note pédagogique ----- Points :

Affectation en EP ----- Points :

Fonctions de directeur d'école ----- Points :

Diplômes Universitaires ----- Points :

Diplômes Professionnels ----- Points :

**OBSERVATIONS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :**